

A partir du 15 février dans les mairies, vous aurez accès à un dossier d'information préparé par Sandaya, le Grand Figeac et le Symlat.

**Étudiez-le avec soin, exigez des éclaircissements.**

Des réunions publiques seront aussi organisées par les mairies .

Ce projet « Sandaya » n'est pas adapté au territoire du Haut Ségala, il n'apportera pas les bénéfices escomptés, il présente de nombreux risques et inconvénients, il privera les **30 000 usagers habituels** de ce lieu de nature préservée, ressourçant, ouvert à tous, paisible et beau.

En l'état, nous voterons

**CONTRE**

## 2 témoignages

1- Maire d'une commune avec camping Sandaya :

« Gros souci avec les nuisances sonores chaque été. Des voisins ont pris des avocats. Pas de retombées sur la commune, la taxe de séjour est reversée à la Com com ».

2- Alain E :

« J'ai travaillé sur de tels projets dans les Hauts-de-France. Il n'y a pas de garantie d'emplois locaux (ce serait d'ailleurs contraire à la Loi), les achats relèvent d'une centrale, donc peu d'achats chez nos commerçants et producteurs... Par contre la privatisation des espaces publics est une excellente opération pour les promoteurs. Avoir pour rien, ou presque des terrains -constructibles- dans de prestigieux sites... voilà qui met les promoteurs à l'abri en cas de faillite du projet. »

**Participez à la consultation du 6 mars**



Association Tolerme Nature

Blog : <https://tolerme-nature.over-blog.com/>

Contact : tolermenature@laposte.net



**Dimanche 6 mars 2022** vous serez consultés pour donner votre avis sur « Le projet d'hébergement de plein air et parc aqualudique » proposé par le Groupe Sandaya sur le site du lac du Tolerme.



► **Le Grand Figeac** (propriétaire des rives du lac) et **le Symlat** (gestionnaire du lac) organisent cette consultation, qui devrait permettre aux habitants du territoire [1] d'être informés, de débattre et de voter.

► Ce projet est présenté comme une opportunité pour contribuer au développement économique du territoire. Il est important de le considérer avec attention.

► Ce document vous est adressé pour vous aider à évaluer ce projet.

[1] Les 12 communes du SYMLAT : Latronquière, Bessonies, Gorses, Labastide du Haut Mont, Laurettes, Sabadel Latronquière, Saint Cirgues, Saint Hilaire, Saint Médard Nicourby, Sénailac Latronquière, Terrou +Sousceyrac

## Le projet est-il économiquement viable?

### ► Viabilité et retombées économiques

**Une viabilité basée sur une période d'ouverture surestimée ?** Sandaya annonce une période d'ouverture de 5 mois. Cela est surévalué puisque les sites équivalents n'ouvrent que 4 mois. Quelles conséquences sur les emplois ?

**Des créations d'emplois précaires à faible impact.** Sandaya promet la création de 10 CDI-CDD (combien d'emplois à l'année?) et de 70 emplois saisonniers, (combien pendant plus de 2 mois?). Est-il réaliste de prétendre que ces emplois permettront de revitaliser les communes et les écoles locales ?

**Pour le commerce :** Ce type de site est équipé de commerces divers (café, restaurant, superette, ...) Les clients de Sandaya, iront-ils acheter dans les commerces locaux ?

